



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 15 octobre 2008 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames les conseillères Denise Laferrière et Jocelyne Houle et monsieur le conseiller Richard Côté formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Richard D'Auray, greffier adjoint.

Est absent, monsieur le maire Marc Bureau.

CE-2008-1583

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 40 - 31 270,17 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 40 - 314 029,77 \$ - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 38 - 2 828,05 \$ ET LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 37 - 840 187,75 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 40, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 40, la liste des réquisitions numéro 38 et la liste des embauches numéro 37 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 40	Pièces de comptes à payer	31 270,17 \$	29 septembre au 3 octobre 2008
Liste PD numéro 40	Pièces de comptes à payer	314 029,77 \$	29 septembre au 3 octobre 2008
Liste des réquisitions numéro 38	Pièces de comptes à payer	2 828,05 \$	29 septembre au 3 octobre 2008
Liste des embauches numéro 37	Embauche de personnel temporaire	840 187,75 \$	22 au 26 septembre 2008

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1584

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-38 POUR LA PÉRIODE DU 25 SEPTEMBRE AU 1^{ER} OCTOBRE 2008

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-38 d'un montant de 515 009,53 \$ pour la période du 25 septembre au 1^{er} octobre 2008.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1585 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-38 - 102 379,90 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-38 d'un montant de 102 379,90 \$ pour la période du 22 au 26 septembre 2008.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1586 **AUTORISER LA COMPAGNIE HYDRO-QUÉBEC À PROCÉDER À DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE RÉSEAU POUR LE RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE DES LAMPADAIRES DE LA RUE DE LA FUTAIE - 47 314,24 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

CONSIDÉRANT QU'en 2000, l'ex-Ville de Gatineau signait une entente avec le promoteur du projet Cité Jardin Centre-Ville, phase I (Leader Land Corporation) pour l'installation des conduites d'égouts et d'aqueduc ainsi que la construction de la fondation de rue sur le prolongement de la rue de la Futaie;

CONSIDÉRANT QU'en 2001, l'ex-Ville de Gatineau approuvait le règlement d'emprunt numéro 1039-2001 autorisant l'installation d'un système d'éclairage de rue, de construction de bordure et trottoir, d'aménagement paysager, d'enfouissement des fils d'utilités publiques et pose de revêtement asphaltique sur le prolongement de la rue de la Futaie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par sa résolution numéro CE-2006-1517 en date du 1^{er} novembre 2006, adjugeait un contrat à la firme Construction Lafarge Québec Itée pour les travaux d'asphaltage et d'éclairage sur la rue de la Futaie;

CONSIDÉRANT QU'un prolongement du réseau d'Hydro-Québec est nécessaire afin de pouvoir raccorder l'éclairage sur la rue de la Futaie;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Hydro-Québec a déposé à la Ville de Gatineau les coûts relatifs aux travaux de prolongement de réseau et l'estimation est de l'ordre de 47 314,24 \$, incluant les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve le montant de 47 314,24 \$, incluant les taxes, représentant la valeur des travaux en ce qui a trait au prolongement du réseau d'Hydro-Québec pour le raccordement des lampadaires sur la rue de la Futaie.

Hydro-Québec est autorisé à procéder au prolongement du réseau électrique en vue du raccordement des lampadaires sur la rue de la Futaie.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-10390-005-59180	45 218,37 \$	Projet Cité Jardin Centre-Ville - Enfouissement des fils
04-13493	2 095,87 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-10390-009	47 314,24 \$		Projet Cité Jardin Centre-Ville - Amendement numéro 1
06-10390-005		47 314,24 \$	Projet Cité Jardin Centre-Ville - Enfouissement des fils

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1587

SOUSSION 2008 SI 197 - CONSTRUCTION TRIBEC ENR. - ÉDIFICE PIERRE-PAPIN - AMÉNAGEMENT DE BUREAUX AU 6^e ÉTAGE - SERVICE DES PROJETS IMMOBILIERS - 30 024,75 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction Tribec enr., 43, rue Tétreau, local 2, Gatineau, Québec, J9A 1R4 pour l'aménagement de bureaux au 6^e étage de l'édifice Pierre-Papin pour un montant total de 30 024,75 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 2 septembre 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
13160-692-59181	28 694,75 \$	Module de la culture et des loisirs - Équipement non capitalisable
04-13493	1 330,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1588

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC D'ÉVALUER L'AMÉNAGEMENT DE DEUX BANDES CYCLABLES UNIDIRECTIONNELLES SUR LA ROUTE 307 (RUE SAINT-LOUIS), ENTRE LA RUE DE MONTE-CARLO ET LE CHEMIN DES ÉRABLES AINSI QU'ENTRE LA RUE DE PICARDIE ET L'AVENUE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE

CONSIDÉRANT QUE le gestionnaire de la route 307 (rue Saint-Louis) est le ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QU'au plan de développement du réseau cyclable de la Ville de Gatineau, l'aménagement de bandes cyclables unidirectionnelles est prévu de chaque côté de la route 307 (rue Saint-Louis), entre le boulevard de la Gappe et le chemin des Érables;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du réaménagement du carrefour La Vérendrye Ouest/Saint-Louis (2008), aucun aménagement cyclable n'a été intégré aux travaux de réhabilitation de ce carrefour, notamment dans l'axe de la route 307;

CONSIDÉRANT QUE le carrefour La Vérendrye Ouest/Saint-Louis constitue un des points de convergence majeur du réseau cyclable de la Ville de Gatineau et que les cyclistes transitant par ce carrefour vivent un fort sentiment d'insécurité;

CONSIDÉRANT QUE les accotements pavés de la route 307, entre la rue de Picardie et l'avenue Gatineau, ont moins d'un mètre de largeur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité demande au ministère des Transports du Québec d'évaluer l'aménagement d'une bande cyclable unidirectionnelle sur chaque côté de la chaussée de la route 307 (rue Saint-Louis), entre la rue de Monte-Carlo et le chemin des Érables ainsi qu'entre la rue de Picardie et l'avenue de Gatineau.

Adoptée

CE-2008-1589*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET INTÉGRÉ DOMAINE DAVIDSON - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 159017 Canada ltée a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux (aqueduc et égouts) sur le lot 30 du rang 3, Canton de Templeton étant le projet intégré Domaine Davidson;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie 159017 Canada ltée afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet intégré Domaine Davidson :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie 159017 Canada ltée concernant le projet intégré Domaine Davidson;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie 159017 Canada ltée pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux (aqueduc et égouts) dans le projet intégré Domaine Davidson;
- d'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme GENIVAR;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville de Gatineau ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités au cabinet de la firme d'experts-conseils GENIVAR et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Fondex-Shermont pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'exiger que l'organisme, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les services municipaux et les servitudes requises pour leur entretien dans le projet intégré Domaine Davidson;

- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente faisant l'objet de la présente ainsi que le contrat relatif à la cession des services municipaux et des servitudes requises pour ce projet.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-1590*

AMENDEMENT À L'ENTENTE APPROUVÉE LE 2 OCTOBRE 2007 CONCERNANT LE PROJET DOMAINE CHAMBORD, PHASES 1 ET 2 ET AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2007-1315 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ

CONSIDÉRANT QU'une entente a été approuvée le 2 octobre 2007 concernant le projet domiciliaire Domaine Chambord, phases 1 et 2;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro CM-2007-1028 et l'entente intervenue prévoient le remboursement de la quote-part municipale relative à des travaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les coûts réels des travaux réalisés diffèrent des coûts indiqués à la résolution numéro CM-2007-1028 et à l'entente approuvée le 2 octobre 2007 et qu'il y a lieu de les amender afin de refléter les coûts réels :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter l'amendement proposé à l'entente approuvée le 2 octobre 2007 concernant le projet Domaine Chambord, phases 1 et 2.

Ce comité modifie sa résolution numéro CE-2007-1315 en date du 12 septembre 2007 et recommande au conseil de modifier sa résolution numéro CM-2007-1028 afin d'augmenter le montant remboursable à même le fonds de roulement de 8 000 \$ à 35 000 \$.

Les fonds à cette fin, au montant de 27 000 \$, seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Fonds de roulement	27 000 \$	Quote-part - Fossé de drainage - Projet Domaine Chambord

Le trésorier est également autorisé à puiser à même le fonds de roulement, un montant supplémentaire de 27 000 \$ remboursable sur une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2008.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-1591

SUBVENTION DE 150 \$ - ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES DU CENTRE D'ACCUEIL DE LA VALLÉE-DE-LA-LIÈVRE - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de l'Association des bénévoles du centre d'accueil de la Vallée-de-la-Lièvre, à l'attention de madame Clare Flynn, 111, rue Gérard-Gauthier, Gatineau, Québec, J8L 3C9, à titre de subvention pour les activités du centre d'accueil.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	150 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1592 **SUBVENTION DE 200 \$ - LES CHEVALIERS DE L'ÂGE D'OR DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre des Chevaliers de l'âge d'or de Gatineau, à l'attention de monsieur Robert Bélanger, trésorier, 703, rue Asselin, appartement 148, Gatineau, Québec, J8P 3H6, à titre de subvention pour leurs activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	200 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1593 **SUBVENTION DE 200 \$ - LES ÉTOILES FILANTES - ACTIVITÉS 2008-2009 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de « Les étoiles filantes », à l'attention de madame Françoise Trépanier, 317-81, rue Hanson, Gatineau, Québec, J8Y 6N8, à titre de subvention pour les activités 2008-2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11408-972	200 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1594 **AUTORISATION DE DÉPLACEMENT POUR MONSIEUR LE CONSEILLER PATRICE MARTIN - VISITE DES ÉCOCENTRES DE MONTRÉAL, CHÂTEAUGUAY, SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU ET SAINT-HYACINTHE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Patrice Martin à participer à des visites des écocentres de Montréal, Châteauguay, Saint-Jean-sur-Richelieu et Saint-Hyacinthe, les 30 et 31 octobre 2008 et à rembourser les frais pouvant découler de cette autorisation, et ce, sur présentation de pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11100-312-31084 – Conseil municipal – Frais de représentation, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1595 **PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS À LA FORMATION « DÉFIS ET CONDUITE DE L'ÉLU À L'AUBE DES PROCHAINES ÉLECTIONS MUNICIPALES » DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - SAINT-EUSTACHE - 26 NOVEMBRE 2008 - 600 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Aurèle Desjardins à participer à la formation « Défis et conduite de l'élu à l'aube des prochaines élections municipales » de l'Union des municipalités du Québec qui aura lieu à Saint-Eustache le 26 novembre 2008.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 231,39 \$ à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec, 680, rue Sherbrooke Ouest, bureau 680, Montréal, Québec, H3A 2M7 pour couvrir les frais d'inscription. Le trésorier est également autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement sur présentation de pièces justificatives pour une dépense maximale de 600 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30023	600 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1596 **SUBVENTION DE 150 \$ - ASSOCIATION POUR PERSONNES EXCEPTIONNELLES DE PAPINEAU INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de l'Association pour Personnes Exceptionnelles de Papineau inc, à l'attention de madame Line Couture, C. P. 2861, succursale Buckingham, Gatineau, Québec, J8L 2X2, à titre de subvention pour financer les activités du centre de jour pour adultes déficients intellectuels.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	150 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1597 **SUBVENTION DE 100 \$ - ÉCOLE DU MONT-BLEU - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'École du Mont-Bleu, à l'attention de madame Geneviève Martin, 45, rue Boucher, Gatineau, Québec, J8Y 6G2, à titre de subvention pour une activité de la brigade scolaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11405-972	100 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1598 **SUBVENTION DE 800 \$ - ASSOCIATION DU MÉRITE HULLOIS - 23^e ÉDITION DU MÉRITE HULLOIS - 21 NOVEMBRE 2008 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 800 \$ à l'ordre de l'Association du Mérite hullois, à l'attention de Madame Maryse Gaudreault, C. P. 1970, succursale Hull, Gatineau, Québec, J8X 3Y9, à titre de subvention pour la 23^e édition du Mérite hullois.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
11408-972	200 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions
11405-972	100 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Subventions
11404-972	200 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau - Subventions
11407-972	200 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond- Vanier - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11404-694	200		Alain Pilon - De Val-Tétreau - Articles promotionnels
11404-972		200 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1599

PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER PATRICE MARTIN AU FORUM DE DISCUSSION DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LE MONDE MUNICIPAL - GATINEAU - 13 NOVEMBRE 2008 - 200 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Patrice Martin à participer au forum de discussion de l'efficacité énergétique dans le monde municipal qui aura lieu à Gatineau le 13 novembre 2008.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 100,46 \$ à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec, 680, rue Sherbrooke Ouest, bureau 680, Montréal, Québec, H3A 2M7 pour couvrir les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-314-31084	200 \$	Conseil municipal - Frais de déplacement

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1600

SUBVENTION DE 285 \$ - CLUB DU SOURIRE DE NOTRE-DAME-DE-LA-GUADELOUPE - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 285 \$ à l'ordre du Club du Sourire de Notre-Dame-de-la-Guadeloupe, à l'attention de monsieur Normand Martel, 98, rue Isabelle, Gatineau, Québec, J8Y 5H1, à titre de subvention pour des activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11405-972	285 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11405-694	70 \$		Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Articles promotionnels
11405-972		70 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1601

ACQUISITION DES LOTS 3 274 054 (604, RUE LAFRANCE) ET 3 274 053 (608, RUE LAFRANCE) AU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU'en date du 15 avril 2008, un état d'urgence local a été déclaré sur le territoire couvrant les terrains occupés par les résidences des 588, 592, 596, 600, 604 et 608 de la rue Lafrance en raison du risque imminent de glissement de terrain qui existe à cet endroit;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Denis Robitaille, ingénieur au ministère des Transports du Québec, à l'effet qu'une évacuation permanente des six résidences de la rue Lafrance était nécessaire;

CONSIDÉRANT QU'en date du 19 avril 2008, le ministre de la Sécurité publique signait un arrêté ministériel pour la mise en œuvre du programme d'aide financière relatif à l'imminence de mouvement de sol au bénéfice des propriétaires des résidences principales situées aux 588, 592, 604 et 608 de la rue Lafrance;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 10, paragraphe 4, du programme général d'aide financière relatif à l'imminence de mouvement de sol, le particulier qui choisit l'option de déplacement de sa résidence s'engage à :

« Céder en entier son terrain à la municipalité pour la somme nominale de 1 \$, en contrepartie de l'aide financière accordée par le gouvernement, si la résidence est déplacée sur un autre terrain »;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires des résidences situées aux 604 et 608 de la rue Lafrance ont choisi l'option du déplacement de leur résidence;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 11, paragraphe 1 du programme, lorsque la résidence est déplacée sur un autre terrain, la municipalité doit :

« Faire parvenir au ministre, au plus tard dans les trente jours de l'envoi d'un avis écrit l'informant de l'option retenue par le particulier, une résolution par laquelle elle s'engage à acquérir le terrain du particulier pour la somme nominale de 1 \$ »;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 11, paragraphe 2 du programme, lorsque la résidence est déplacée sur un autre terrain, la municipalité doit :

« Fournir au ministre une copie de la promesse d'acquisition du fonds de terre, incluant des dispositions pour la prise de possession intervenue entre la municipalité et le particulier, promesse par laquelle ce dernier s'engage à céder ce fonds de terre en considération de l'octroi de l'aide financière gouvernementale »;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 11, paragraphe 3 du programme, lorsque la résidence est déplacée sur un autre terrain, la municipalité doit :

« Acquérir le terrain du particulier »;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires des résidences situées au 604 ainsi qu'au 608 de la rue Lafrance sont admissibles au programme d'aide financière du gouvernement provincial :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate l'administration pour acquérir les lots 3 274 054 (604, rue Lafrance) et 3 274 053 (608, rue Lafrance) au cadastre du Québec pour la somme nominale de 1 \$ chacun.

Le Service des affaires juridiques est autorisé à signer la promesse d'acquisition du fonds de terre (promesse de cession) pour les lots 3 274 054 et 3 274 053 au cadastre du Québec.

De plus, le Service des affaires juridiques et le Service du greffe sont mandatés afin de rédiger les actes de cession concernant les lots ci-haut mentionnés.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les actes de cession.

Adoptée

CE-2008-1602

ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR GUY PICHÉ AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX ARÉNAS, SECTEUR CENTRE-OUEST À LA DIRECTION ADJOINTE - DIVISION DE L'ENTRETIEN DES ÉDIFICES - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de préposé(e) aux arénas, secteur centre-ouest à la Direction adjointe de la Division de l'entretien des édifices du Module des infrastructures et de l'environnement (poste MIE-BLE-067 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Guy Piché au poste de préposé aux arénas, secteur centre-ouest à la Direction adjointe de la Division de l'entretien des édifices du Module des infrastructures et de l'environnement.

La date d'entrée en fonction de monsieur Guy Piché sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Guy Piché a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Guy Piché sera établi à la classe 4 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-71221-114 – Centre Robert-Guertin – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1603

ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR ALAIN D'ENTREMONT AU POSTE DE CHEF DE SECTION - RELATIONS PUBLIQUES - SERVICE DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE monsieur David Coulombe a démissionné du poste de chef de section - Relations publiques au Service des communications (poste numéro COM-CAD-003 au plan d'effectifs des cadres) en décembre 2006 et que le poste est devenu vacant;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Alain d'Entremont occupe de façon intérimaire le poste de chef de section – Relations publiques depuis le 26 février 2007 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Alain d'Entremont au poste de chef de section - Relations publiques au Service des communications.

La permanence à ce poste sera effective à compter de l'adoption de la présente résolution.

Monsieur Alain d'Entremont est assujetti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Alain d'Entremont est établi, à la classe 5, 7^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article K. Monsieur Alain d'Entremont bénéficie de quatre semaines de vacances annuellement.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service des communications en conséquence.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19510-115 – Communications – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1604

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR ALEXANDRE RENAUD AU POSTE D'AGENT - SURVEILLANCE DES TERRITOIRES - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent - Surveillance des territoires au Service de police, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Alexandre Renaud au poste d'agent - Surveillance des territoires au Service de police.

Monsieur Alexandre Renaud est assujéti à une période d'essai de six mois puisqu'une période de six mois de services continus à titre d'agent temporaire a été retranchée de la période d'essai initiale de 12 mois tel que stipulé à la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de monsieur Alexandre Renaud est le 1^{er} septembre 2008 afin de respecter le nombre d'effectifs de 348 policiers autorisé par le conseil municipal de la Ville de Gatineau et reconnu par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

Le salaire de monsieur Alexandre Renaud sera celui de la classe 6 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La permanence lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 – Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1605

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME LISE MONTREUIL AU POSTE DE COMMIS DE BUREAU - SERVICE DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis de bureau au Service des communications (poste numéro COM-BLC-001 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Lise Montreuil au poste de commis de bureau au Service des communications.

Madame Lise Montreuil est assujéti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Lise Montreuil sera celui de la classe 2, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19510-112 – Communications – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1606

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2008-1283 - ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR PATRICK LALIBERTÉ AU POSTE DE CHARGÉ DE PROJETS - CARREFOUR ENVIRONNEMENTAL - DIVISION DES EAUX ET DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - SERVICE DES PROJETS IMMOBILIERS - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2008-1283 en date du 20 août 2008, acceptait l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Patrick Laliberté au poste de chargé de projets – Carrefour environnemental à la Division des eaux et des matières résiduelles du Service des projets immobiliers du Module des infrastructures et de l'environnement (poste numéro SPI-BLC-017 au plan d'effectifs des cols blancs);

CONSIDÉRANT QUE monsieur Patrick Laliberté a avisé monsieur André Cadieux, directeur du Service des projets immobiliers, le 12 septembre 2008, de son désistement au poste de chargé de projets – Carrefour environnemental à la Division des eaux et des matières résiduelles du Service des projets immobiliers du Module des infrastructures et de l'environnement (poste numéro SPI-BLC-017 au plan d'effectifs des cols blancs) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2008-1283 en date du 20 août 2008, à l'effet d'annuler l'engagement à l'essai de monsieur Patrick Laliberté au poste de chargé de projets – Carrefour environnemental à la Division des eaux et des matières résiduelles du Service des projets immobiliers du Module des infrastructures et de l'environnement (poste numéro SPI-BLC-017 au plan d'effectifs des cols blancs).

Adoptée

CE-2008-1607

MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME PATRICIA CORBEIL AU POSTE DE SECRÉTAIRE II - DIVISION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DES LETTRES - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES - MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de secrétaire II (poste numéro ART-BLC-012 au plan d'effectifs des cols blancs) à la Division de la bibliothèque et des lettres du Service des arts, de la culture et des lettres du Module de la culture et des loisirs, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de madame Patricia Corbeil au poste de secrétaire II à la Division de la bibliothèque et des lettres du Service des arts, de la culture et des lettres du Module de la culture et des loisirs.

Madame Patricia Corbeil est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Patricia Corbeil sera celui de la classe 5, 2^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de la clause 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-72210-112 – Gestion des bibliothèques – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1608

MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR CHARLES KINGSBURY AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX ARÉNAS, SECTEUR CENTRE-OUEST À LA DIRECTION ADJOINTE - DIVISION DE L'ENTRETIEN DES ÉDIFICES - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de préposé(e) aux arénas, secteur centre-ouest à la Direction adjointe de la Division de l'entretien des édifices du Module des infrastructures et de l'environnement (poste numéro MIE-BLE-060 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Charles Kingsbury au poste de préposé aux arénas, secteur centre-ouest à la Direction adjointe de la Division de l'entretien des édifices du Module des infrastructures et de l'environnement.

Monsieur Charles Kingsbury est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Charles Kingsbury sera établi à la classe 4 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71221-114 – Centre Robert-Guertin – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1609

MUTATION ET PERMANENCE DE MONSIEUR SYLVAIN BARETTE AU POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT - DIVISION DE L'URBANISME - CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'inspecteur(trice) en bâtiment à la Division de l'urbanisme du centre de services de Gatineau (poste numéro CSG-BLC-013 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence de monsieur Sylvain Barette au poste d'inspecteur en bâtiment à la Division de l'urbanisme du centre de services de Gatineau.

Le salaire de monsieur Sylvain Barette sera celui de la classe 9, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Étant donné que monsieur Sylvain Barette occupe déjà un poste d'inspecteur en bâtiment à la Division de l'urbanisme du centre de services de Hull, la permanence dans ce poste lui est accordée à compter de l'adoption de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61230-112 – Gatineau – Permis et gestion du développement – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1610*

RÈGLEMENT NUMÉRO 499-2008 REMPLACANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 439-2007 CRÉANT LE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS CADRES DE LA VILLE DE GATINEAU AVEC EFFET AU 1^{er} JANVIER 2007

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 439-2007 créant le régime de retraite des employés cadres de la Ville de Gatineau a été adopté avec effet au 1^{er} janvier 2007;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement aurait dû refléter la possibilité pour l'Office municipal d'habitation de Gatineau, la Corporation de l'Aéroport de Gatineau et la maison de la culture de Gatineau de devenir employeur participant au régime de retraite des employés cadres de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement doit refléter les prestations acquises à la date de sa création par les employés cadres en vertu des régimes antérieurs auxquels ils participaient;

CONSIDÉRANT QUE le régime de retraite des fonctionnaires, policiers et pompiers de la Ville de Hull a été modifié après l'adoption du règlement du régime de retraite des employés cadres de la Ville de Gatineau afin d'améliorer la rente des cadres qui y participaient;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'adopter un nouveau texte de régime pour le régime de retraite des cadres de la Ville de Gatineau afin de donner à l'Office municipal d'habitation de Gatineau, à la Corporation de l'Aéroport de Gatineau et à la maison de la culture de Gatineau la possibilité d'intégrer ce régime et de préciser les modalités de participation des employés de ces organismes ainsi que de préciser la bonification des prestations applicables à certains cadres;

CONSIDÉRANT QUE l'article 461(11^o) de la *Loi sur les cités et villes* autorise à modifier, par voie de résolution, les règlements municipaux qui concernent un ou des régimes de retraite :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 499-2008 remplaçant le règlement numéro 439-2007 créant le régime de retraite des employés cadres de la Ville de Gatineau avec effet au 1^{er} janvier 2007.

Le secrétaire du comité de retraite est autorisé, avec le greffier, à soumettre cette modification à la procédure d'approbation prévue par la Loi.

Les dispositions en annexe prennent effet au 1^{er} janvier 2007 après avoir reçu les approbations requises en vertu des lois.

Les prestations payables aux participants ayant pris leur retraite avant les dates d'effet indiquées de même que les prestations payables à leur conjoint ou à leurs bénéficiaires et toutes les rentes différées payables aux participants ayant cessé d'être au service de l'employeur avant la date d'effet indiquée continuent à être payées ou payables, selon le cas, conformément aux dispositions du règlement en vigueur avant les présentes modifications, sauf dans la stricte mesure prévue par la présente modification.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-1611 SOUSSION 2008 SP 212 - SERVICES PROFESSIONNELS - PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES - SERVICE DE POLICE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme SPB Psychologie organisationnelle inc., 555, boulevard Roland-Therrien, bureau 300, Longueuil, Québec, J4H 4E7 pour la fourniture de services professionnels en gestion des ressources humaines afin d'élaborer un plan de développement des ressources humaines pour le personnel policier du Service de police pour un montant total de 75 428,72 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 18 août 2008, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2006-919 en date du 24 octobre 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
21100-419-59182	72 087,47 \$	Administration - Police - Autres services professionnels et administratifs
04-13493	3 341,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1612 RETRAITE DE MESDAMES GINETTE PHILION, COLETTE DUBOIS ET LISE RICHER ET DE MESSIEURS PAUL GENDRON, MICHEL GUILBEAULT, MICHEL LALANDE, PIERRE AUDET ET GUY LAFLAMME - DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE mesdames Ginette Philion, Colette Dubois et Lise Richer et messieurs Paul Gendron, Michel Guilbeault, Michel Lalande, Pierre Audet et Guy Laflamme ont confirmé qu'ils prendront leur retraite :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser les sommes qui leur sont dues à la date de leur retraite.

NOM DE L'EMPLOYÉ	SERVICE	ANNÉES DE SERVICE	DATE PRÉVUE DE LA RETRAITE
Ginette Philion, commis spécialisé	Service des finances du Module de l'administration et des finances	11 ans et 7 mois	1 ^{er} octobre 2008
Paul Gendron, lieutenant	Service de police	38 ans et 4 mois	1 ^{er} décembre 2008
Michel Guilbeault, contremaître	Service des opérations de terrain du Module des infrastructures et de l'environnement	32 ans et 6 mois	1 ^{er} décembre 2008

NOM DE L'EMPLOYÉ	SERVICE	ANNÉES DE SERVICE	DATE PRÉVUE DE LA RETRAITE
Michel Lalande, ouvrier de réseau	Service des opérations de terrain du Module des infrastructures et de l'environnement	18 ans et 4 mois	1 ^{er} février 2009
Colette Dubois, technicienne spécialisée	Service des systèmes d'information du Module de l'administration et des finances	19 ans et 4 mois	1 ^{er} mars 2009
Pierre Audet, opérateur 1	Service de l'environnement du Module des infrastructures et de l'environnement	20 ans et 7 mois	1 ^{er} mars 2009
Lise Richer, secrétaire 1	Centre de services de Hull	17 ans et 10 mois	1 ^{er} avril 2009
Guy Laflamme, directeur adjoint	Service de sécurité incendie	32 ans	1 ^{er} mai 2009

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à mesdames Ginette Philion, Colette Dubois et Lise Richer et messieurs Paul Gendron, Michel Guilbeault, Michel Lalande, Pierre Audet et Guy Laflamme leurs plus sincères remerciements pour leurs années de service à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1613

SOUSSION 2007 SP 082 - RÉSILIATION DU CONTRAT DES PELOUSES - SECTEUR D'AYLMER - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2007-447 en date du 4 avril 2007, adjugeait un contrat de trois ans à la firme Les entreprises Taillefer et Frères suite à l'appel d'offres 2007 SP 082 pour les services d'entretien des pelouses dans le secteur d'Aylmer pour les années 2007 à 2009;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs plaintes relatives à la qualité et aux retards dans l'exécution des travaux ont été signifiées par écrit à l'entrepreneur, et ce, depuis deux ans;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a dû avoir recours à certaines firmes pour suppléer aux travaux que l'entrepreneur était en défaut d'exécuter;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur n'a pas démontré sa capacité à maintenir le niveau de service exigé au document d'appel d'offres :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE ce comité résilie le contrat intervenu entre la Ville de Gatineau et Les entreprises Taillefer et Frères pour les services d'entretien des pelouses dans le secteur d'Aylmer pour défaut d'exécution.

Le trésorier est autorisé à payer à l'entrepreneur les sommes qui lui sont dues, s'il y a lieu, et à conserver le cautionnement d'exécution au montant de 20 000 \$ fourni sous forme de traite bancaire.

La Division de l'approvisionnement est autorisée à lancer un nouvel appel d'offres public au moment jugé opportun.

Adoptée

JOSEPH DE SYLVA
Vice-président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif